

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030113 – AMR 51/026/2003

Action complémentaire sur l'AU 300/02 (AMR 51/157/02 du 3 octobre 2002) et suivante (AMR 51/167/02 du 7 décembre 2002)

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (TEXAS) James Blake Colburn (h), blanc, 43 ans

Londres, le 18 février 2003

L'exécution de James Colburn a été reportée au 26 mars 2003. Cet homme a été condamné à mort au Texas, en octobre 1995, pour le meurtre de Peggy Murphy, commis en 1994. James Colburn a de lourds antécédents de schizophrénie paranoïde, une maladie mentale grave qui se manifeste, entre autres, par des idées délirantes et des hallucinations.

James Colburn a été arrêté le jour du meurtre de Peggy Murphy, après qu'il eut demandé à un voisin d'appeler la police car il avait tué une femme. Il a attendu l'arrivée des policiers. Au poste de police, il a fait des aveux enregistrés sur vidéocassette. Il a déclaré aux policiers qu'il était schizophrène, et son comportement pendant son interrogatoire indiquait qu'il était effectivement malade.

Au moment des faits, James Colburn suivait irrégulièrement un traitement comme patient externe. Pendant sa détention avant le procès, la direction de la prison du comté de Montgomery a suspendu la délivrance de ses médicaments car il refusait de les payer. Par conséquent, en octobre 1994, il avait des tendances suicidaires et faisait ses besoins naturels sur lui. Quinze jours plus tard, comme il était "très agité et pensait au suicide", il a été soumis à un dispositif d'immobilisation. Il a de nouveau été immobilisé en mai 1995, après avoir signalé qu'il entendait des voix l'invitant à se tuer.

Pendant son procès, en 1995, James Colburn a reçu des injections de Haldol, un neuroleptique qui peut avoir un effet sédatif puissant. Une observatrice non professionnelle, une infirmière qui avait soigné des malades mentaux, a affirmé dans une déclaration sous serment que Colburn avait semblé s'endormir à maintes reprises pendant les débats. Elle a déclaré qu'elle avait eu l'impression que "son état de léthargie l'empêchait de participer à sa défense, voire de s'intéresser à son propre procès pour meurtre". Selon les avocats de la défense, James Colburn était apte à être jugé, c'est-à-dire qu'il comprenait les débats et pouvait participer à sa défense. Toutefois, l'un des avocats a demandé, et obtenu, une suspension d'audience afin de "faire marcher un peu [son] client dans la pièce". Il a ajouté : "Il ronfle un peu fort." L'avocat a reconnu dans une déclaration sous serment que "M. Colburn [s'était] parfois assoupi pendant le procès."

Avant le procès, le tribunal avait désigné un psychologue qui avait pour mission d'établir si James Colburn était sain d'esprit au moment du meurtre et s'il était apte à être jugé. Le psychologue avait conclu que James Colburn était sain d'esprit et également apte à être jugé. Il l'avait toutefois examiné dix mois avant le procès. Dans une déclaration sous serment faite après la condamnation de James Colburn, le psychologue a affirmé, après avoir eu connaissance des injections de Haldol et de l'effet sédatif qu'elles avaient manifestement eu sur l'accusé : "J'estime que pendant le procès, contrairement à la date à laquelle je l'ai examiné [...] on ne peut pas raisonnablement considérer que [...] M. Colburn était juridiquement apte à être jugé." Il a laissé entendre que le procès aurait dû être reporté pour "aménager le traitement de M. Colburn afin qu'il soit orienté et conscient".

Un psychiatre qui a examiné James Colburn en 1997 et a étudié son dossier pénal a conclu à "l'existence de questions et de préoccupations graves quant à l'aptitude [de Colburn] à être jugé à l'époque". Il a ajouté que Colburn était "sous l'effet de neuroleptiques puissants pendant son procès".

La sœur de James Colburn a déclaré, le 29 octobre 2002, à Amnesty International : "L'assurance de mes parents ne l'a couvert que jusqu'à dix-huit ans, ensuite il n'avait plus d'assurance. James a lui-même essayé de se faire admettre à l'hôpital Tri County à Conroe. Il suppliait qu'on l'aide. Il a été à l'hôpital psychiatrique de Galveston et dans un autre hôpital ici à Houston. Il a été dans toutes sortes d'établissements, mais quand il a eu dix-huit ans et qu'il s'est retrouvé sans assurance, ma mère... nous avons réclamé de l'aide [...] Mes grands-parents et mes parents ont dépensé énormément d'argent pour essayer de l'aider. Il a lui-même essayé, il est allé au Tri County, il réclamait de l'aide et ils l'ont jeté à la rue, ils lui ont donné son chèque de sécurité sociale et ils l'ont simplement mis à la rue. Il avait peur dehors, il aime être dans un lieu fermé parce qu'il pense qu'il peut résister à ces voix s'il est tout seul."

Le 6 novembre 2002, le *Houston Chronicle* s'est demandé : " Peut-on parler de justice quand on applique la peine capitale à un individu qui entend des voix et a des hallucinations causées par une maladie mentale grave et invalidante ? Des services de santé mentale adaptés auraient épargné à Colburn des années de souffrance et auraient pu sauver la vie de sa victime. Personne n'ignore que le Texas ne dispose pas des moyens qui permettraient d'aider les malades mentaux à mener une vie normale. Par ailleurs, tout le monde en bénéficierait et un service serait rendu à la justice si des problèmes de santé mentale aussi graves étaient traités avant qu'il soit nécessaire de les aborder dans le cadre du système de justice pénale et dans le couloir de la mort. " La Cour suprême fédérale a annoncé un sursis peu avant le 6 novembre 2002, date prévue pour l'exécution de James Colburn. Elle a toutefois annoncé, le 21 janvier 2003, qu'elle refusait d'examiner l'appel de cet homme, ce qui a suscité des questions quant à son aptitude actuelle à être exécuté.

Dans de nombreuses résolutions adoptées ces dernières années, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a appelé les pays non abolitionnistes, en substance, à ne pas condamner à mort ni exécuter un individu souffrant d'une quelconque forme de trouble mental.

Douze prisonniers ont été exécutés depuis le début de l'année aux États-Unis, dont huit au Texas. On recense dans cet État 297 exécutions sur les 832 ayant eu lieu dans tout le pays depuis la reprise des exécutions judiciaires en 1977. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les documents suivants : *Texas – In a world of its own as 300th execution looms* [Texas. Un État à part, qui s'apprête à procéder à sa 300^e exécution], index AI : AMR 51/010/2003, 23 janvier 2003) et *Mentally ill man scheduled for execution in Texas* [Un homme souffrant de troubles mentaux doit être prochainement exécuté au Texas] (index AI : AMR 51/158/02, 16 octobre 2002).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :

- faites part de votre compassion pour les parents et amis de Peggy Murphy ;
- soulignez que James Colburn souffre depuis longtemps de schizophrénie paranoïde et qu'il a eu des difficultés à suivre un traitement parce qu'il n'avait pas d'assurance ; indiquez également qu'il était déjà atteint de cette maladie au moment des faits, et qu'il est possible qu'il n'ait pas été apte à être jugé au moment de son procès ;
- mettez en avant les nombreuses résolutions dans lesquelles les Nations unies ont demandé que la peine de mort ne soit pas appliquée aux personnes atteintes de maladie mentale ;
- demandez instamment que James Colburn soit gracié, au nom de la dignité humaine et dans l'intérêt de la réputation du Texas et de celle des États-Unis.

APPELS À (Veuillez préciser dans vos lettres le numéro d'identification pénitentiaire de James Colburn : 999169) :

Président du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Gerald Garrett, Chairperson
Texas Board of Pardons and Paroles
P.O. Box 13401, Austin
Texas 78711-3401, États-Unis
Fax : +1 512 463 8120

Formule d'appel : *Dear Mr Chairperson,* / Monsieur le Président,

Gouverneur du Texas :

The Honorable Rick Perry
Governor of Texas, State Capitol
P.O. Box 12428, Austin
TX 78711, États-Unis
Fax : + 1 512 463 1849 / 0039 / 1932

Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le Gouverneur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vous pouvez également envoyer une copie de votre appel au journal suivant, ou adresser à son rédacteur en chef une lettre brève (pas plus de 250 mots) faisant état de vos motifs de préoccupation :

Viewpoints, c/o *Houston Chronicle*
PO Box 4260, Houston
Texas 77210, États-Unis
Fax : + 1 713 220 3575

Courriers électroniques : viewpoints@chron.com

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*